

**Observations de Mme BOSCH**  
**reçues le 11 avril 2019 ° 12h12**  
**concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES**

**Madame, Monsieur,**

**Je suis contre l'extension de l'incinérateur de Douchy les mines.**

**Vous allez empoisonner toutes les villes environnantes dans le seul but (avoué) d'augmenter la capacité de chauffage des installations de Douchy Les Mines.**

**Qui vous a donné le droit de vie et de mort sur les citoyens côtoyant l'incinérateur ?  
Oui, le terme n'est pas trop fort, car il s'agit bel et bien de l'impact sanitaire et environnemental que vous mettez en danger.**

**Ce n'est pas "la dose qui fait le poison"**

Les différents polluants émis par l'incinération se retrouvent dans l'environnement par différentes voies. Une partie de ces substances chimiques est "bioaccumulée", c'est-à-dire qu'elles sont intégrées en l'état par les éléments naturels qui deviennent alors des sources de contamination potentielle pour l'homme.

**Les rejets gazeux**

Les fumées de l'incinération sont chargées en nombreuses molécules plus ou moins toxiques pour l'environnement et l'homme. Celles-ci se fixent sur les particules fines et ultrafines que les systèmes de filtration des incinérateurs ne sont pas en mesure de capter totalement. Ces particules sont transportées par les vents dans la zone entourant l'incinérateur, et parfois bien au-delà. Lorsqu'elles retombent, les polluants qu'elles transportent se fixent sur les végétaux et peuvent contaminer la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme.

**Les mâchefers**

Les [mâchefers](#) (appelés MIOM pour mâchefers d'incinération d'ordures ménagères) sont les résidus solides récupérés à la base du four de combustion. Ils correspondent en tonnage au tiers des déchets brûlés (3 300 000 tonnes produites en France). Ces déchets, qui contiennent métaux lourds et polluants organiques (dioxines), sont disséminés sur le territoire, le plus souvent utilisés en sous-couche routière. Aucune réglementation contraignante n'existant encore à ce jour, leur potentiel polluant est très largement sous-évalué.

**Les rejets liquides**

Dans le cas d'un traitement "humide" des fumées de l'incinération, le processus génère des effluents liquides hautement toxiques puisqu'ils contiennent les polluants qui ont été extraits des fumées. Ces rejets liquides sont "pré-traités" à la sortie de l'usine avant d'être renvoyés dans le réseau des eaux usées, encore chargés de nombreux polluants.

**Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM)**

Pour certains polluants, comme les dioxines, plusieurs scientifiques insistent sur le fait que ce n'est pas "la dose qui fait le poison", mais la durée de l'exposition. Ainsi, les normes, si strictes soient-elles, sont

certes nécessaires mais très loin d'être suffisantes. L'InVS a publié en 2008 les résultats d'une vaste étude épidémiologique [1] qui montrent qu'autour des usines ayant fonctionné dans les années 1980 et 1990, l'incidence de certains types de cancers dépassent de 7 à 23% la valeur de référence. Pourtant, à cette époque, les industriels laissaient entendre que seule de la « vapeur d'eau » sortait des cheminées, discours encore très largement utilisé aujourd'hui. L'InVS insiste également sur le fait que, pour mesurer les effets des incinérateurs fonctionnant aux normes d'aujourd'hui, il faudra attendre la fin d'une période de latence de 5 à 10 ans. Les risques ne sont donc pas écartés, et le renforcement progressif des normes montre qu'il est impossible de garantir l'innocuité d'un processus comme l'incinération, dès lors qu'il implique de multiples réactions chimiques.

Si après cette lettre démonstrative et explicative, vous persistez dans votre projet, vous serez responsable d'une catastrophe qui impactera pour longtemps l'avenir de nos enfants.

Mme Bosch Marie-Josée